



LE MONDE

JURIDIQUE

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

Volume 23, numéro 5

4^s

Plus de 730 membres actifs
Démission en bloc possible ?

AVOCATS HORS QUÉBEC : Lorsque les membres s'expatrient

Région Québec



Me Sonia Labranche



Me Marylène Garacci

Région Canada



Me Marie-Andrée Vermette



Me Sarah Dennene

Région Europe



Me Jessica Joly-Hébert



Me Marie-Pierre Olivier

Région États-Unis



Me Jérôme Mellon



Me Stéphane Grynwajc

Région « Reste du monde »



Me Jérôme Blanchet



Me Gary Pitts

QUOTIENT

JURICOMPTABLES

L'INTELLIGENCE DES NOMBRES

COMPÉTENCE • EXPÉRIENCE • INDÉPENDANCE

L'IMPACT D'UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE

Parmi nos services offerts au milieu juridique, notons les suivants :

- Quantification du préjudice économique dans le cadre d'un litige ou d'une réclamation d'assurance
- Enquêtes sur des soupçons et/ou allégations d'irrégularités, de fraude ou de corruption
- Détermination d'une perte d'exploitation et évaluation d'entreprises
- Ruptures de contrats et différends contractuels
- Assistance lors de procès, témoignages et rapports d'experts

Pour plus d'information :

info@quotientexperts.com | 514 798.5874

QUOTIENTEXPERTS.COM

L'ÉQUIPE DE DIRECTION

JONATHAN ALLARD

CPA, CA, CA•EJC, EÉE, CFF, MBA
514 227-6158
jallard@quotientexperts.com

ALAIN LAJOIE

FCPA, FCA, CA•EJC, MBA
514 227-6163
alajoie@quotientexperts.com

RICHARD FORAND

CPA, CA, CA•EJC, CFF, MBA
514 227-6159
rforand@quotientexperts.com

MICHEL HÉBERT

CPA, CA, CA•EJC, CFF
Bureau: 514 227-6171
mhebert@quotientexperts.com

PAUL LEVINE

FCPA, FCA, CA•EJC, EÉE, CFF, CFE
514 227-6162
plevine@quotientexperts.com

QUOTIENT JURICOMPTABLES

999, boul. de Maisonneuve Ouest, bur. 1820, Montréal QC H3A 3L4
© 2015 Quotient juricomptables Inc. Tous droits réservés.

Plus de 730 membres actifs

Démission en bloc possible ?

AVOCATS HORS QUÉBEC :

Lorsque les membres s'expatrient

Par André Gagnon

Que ce soit à Paris, New York, Ottawa ou encore à Pékin, nombreux sont les membres du Barreau du Québec ayant décidé de quitter la province pour pratiquer le droit. L'Association des membres du Barreau oeuvrant hors Québec, communément appelée «Avocats Hors Québec», est un organisme sans but lucratif qui a pour objet la promotion et la défense des intérêts des membres du Barreau du Québec à l'extérieur du Québec. Créée en 2009, elle est la seule entité à représenter les intérêts des membres travaillant à l'étranger.

Il n'y a aucun frais d'adhésion pour être membre. L'AHQ a été créée afin de répondre à un besoin de représentation au sein des instances du Barreau du Québec. En effet, ce dernier est divisé en 15 sections représentant les districts judiciaires du Québec. Aucun barreau de section n'a pour mandat exclusif de représenter et de défendre les besoins et intérêts des membres hors Québec. L'AHQ compte plus de 730 membres selon Me Sonia Labranche, présidente sortante, qui est citée dans cet article du magazine Le Monde Juridique.

38 recommandations

Un groupe de travail du Barreau du Québec relatif à l'exercice de la profession hors Québec a été créé pour examiner les problématiques vécues par les adhérents à l'AHQ en mai 2009 présidé par le Bâtonnier Nicholas Plourde. Ce groupe de travail a formulé 38 recommandations dans son rapport publié en mars 2011, aussi connu sous le Rapport Plourde aux instances du Barreau du Québec. Les sujets discutés ont porté notamment sur la création d'une catégorie de cotisations pour les membres à l'étranger, la prise en compte des réalités des avocats hors Québec, la représentation des

membres hors Québec au sein des organes du Barreau, l'utilisation réduite ou la non-utilisation de la majorité des services offerts par le Barreau du Québec, la cotisation du CAIJ, etc.

Une mise à jour des recommandations du Rapport Plourde a été effectuée en avril 2015 par le Barreau du Québec afin de vérifier la mise en œuvre de certains engagements et la position actuelle du Barreau sur les recommandations.

Perspectives d'avenir de AHQ

Selon ses dirigeants, l'AHQ est plus nécessaire que jamais. L'ouverture du Barreau du Québec aux stages internationaux pour les étudiants à l'École du Barreau a certainement eu un impact sur l'internationalisation de la profession d'avocat québécois. Le bilinguisme ainsi que les formations en droit civil et en common law offertes par la majorité des universités québécoises ne sont pas étrangers à l'avantage extraordinaire qui est offert à un avocat québécois sur le marché du travail.

Dans le même ordre d'idée, la ratification de l'Entente Québec-France sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles a incité et facilité la mobilité des avocats québécois à pratiquer en France. En vertu de cette entente, les avocats québécois et français ne doivent réussir qu'un examen sur la déontologie, plutôt que le cadre d'examen conventionnel.



Me Sonia Labranche

Sondage récent

Selon un sondage de juillet 2016 auprès des membres d'AHQ, de meilleures opportunités d'emplois arrivent en tête de lice des raisons incitant les avocats à quitter le Québec pour travailler à l'étranger. De plus, on ne peut ignorer la difficulté pour les jeunes avocats à se trouver un emploi, révélé par le Rapport final sur la situation de l'emploi chez les jeunes avocats au Québec du Jeune Barreau de Montréal. Cette situation pourrait constituer un facteur d'incitation auprès des jeunes avocats à postuler pour des emplois à l'extérieur du Québec.

Faits saillants 2014-16

L'AHQ avait deux priorités pour 2014-2016. La première était de permettre aux avocats hors Québec de voter à distance aux assemblées générales annuelles du Barreau du Québec. Afin de faire pression sur le Barreau du Québec, l'AHQ a envoyé une demande d'appui à l'ensemble des bâtonniers de section qui ont majoritairement répondu par l'affirmative. Selon l'association, il n'y a rien dans les lois qui interdise formellement le vote à distance aux assemblées générales annuelles.

Services du CAIJ peu ou pas utilisés

La deuxième priorité portait sur la cotisation obligatoire au CAIJ. Suite à un sondage auprès des membres de l'AHQ, il a été révélé qu'ils utilisent peu, voire pas du tout, les services du CAIJ. Pour ces raisons, l'AHQ a demandé l'instauration d'un système utilisateur-payeur en remplacement d'une cotisation annuelle unique, proposition que le CAIJ a refusée. L'AHQ ne baisse pas les bras et l'équipe continue à réfléchir sur les façons pour faire avancer ce dossier.

Projets à court terme et long terme

Un nouveau conseil d'administration de l'AHQ a été élu en août 2016 pour un mandat de deux ans composé des membres suivants : Mes Sonia Labranche et Marylène Garacci (représentants de la section « Québec »), Mes Marie-Andrée Vermette et Sarah Dennene (pour la section « reste du Canada »), Mes Jessica Joly-Hébert et Marie-Pierre Olivier (pour la section « Europe »), Mes Jérôme Mellon et Stéphane Grynwajc (pour la section « États-Unis ») et Mes Jérôme Blanchet et Gary Pitts (pour la section « reste du monde »).

Ce nouveau conseil d'administration a adopté deux nouvelles priorités pour l'AHQ pour les deux prochaines années à savoir la formation continue à distance et l'Accord de libre circulation nationale. D'ailleurs, une analyse du profil des membres d'Avocats Hors Québec réalisée suite au sondage de juillet 2016 auprès de nos membres, a démontré que la formation continue obligatoire constitue un enjeu majeur.

Choses dont l'AHQ est particulièrement fière d'avoir réalisées

Tout d'abord, soulignons que le Barreau du Québec reconnaît depuis plusieurs années AHQ comme le porte-parole des membres du Barreau hors Québec et discute avec elle pour améliorer les besoins des membres de l'association.

De plus, grâce aux efforts de l'AHQ, les membres du Barreau du Québec hors Canada ne sont plus assujettis au paiement de la TPS et TVQ sur la cotisation annuelle, ce qui représente une baisse de 15% de leur cotisation.

Le conseil d'administration 2016-2018 est composé comme suit :

Région Québec



Me Sonia Labranche

Région Canada



Me Marylène Garacci



Me Marie-Andrée Vermette



Me Sarah Dennene

Région Europe



Me Jessica Joly-Hébert



Me Marie-Pierre Olivier

Région États-Unis



Me Jérôme Mellon



Me Stéphane Grynwajc



Me Jérôme Blanchet

Région « Reste du monde »



Me Gary Pitts

Suite à l'envoi des demandes d'appui aux Barreaux de section concernant le vote à distance, cette initiative a incité le Barreau du Québec à se pencher davantage sur la question; ce qui est une position fort différente de celle adoptée suite au Rapport Plourde. Le Barreau du Québec a créé un Groupe de travail sur le vote à distance lors des assemblées générales annuelles afin d'étudier plus en profondeur la possibilité pour les membres du Barreau du Québec de voter à distance sans égard à leur position géographique.

L'AHQ est convaincue plus que jamais qu'un changement à ce niveau est nécessaire, non seulement pour les membres d'AHQ mais aussi pour l'ensemble des membres du Barreau hors Québec. En effet, l'éloignement du lieu de l'assemblée générale qui est tenue dans le cadre du Congrès annuel du Barreau du Québec, les coûts d'inscription, de déplacement et d'hébergement, l'absence d'une journée complète du travail sont tous des obstacles à la pleine participation des avocats aux décisions de leur ordre professionnel.

Les événements de l'été 2015 entourant l'ancienne bâtonnière Lu Chan Khuong ont confirmé la nécessité de mettre en place des outils pour permettre le vote à distance, notamment par le biais de nouvelles technologies. Les membres du groupe de travail dont un représentant de l'AHQ fait partie, se sont réunis à quelques reprises afin de trouver des solutions à cette problématique.

Démission en bloc possible?

De plus, l'analyse a révélé que pour la majorité des répondants, l'inscription au Barreau du Québec n'est pas nécessaire à leur pratique et qu'une bonne partie d'entre eux envisagent de démissionner prochainement. On peut penser que le fait que plus d'un tiers des membres de l'AHQ détiennent un autre permis d'exercice de la profession d'avocat contribue à la non nécessité de l'appartenance au Barreau du Québec.

Selon les nouveaux élus de l'AHQ dont Me Sonia Labranche, qui a agi comme porte-parole auprès du magazine Le Monde Juridique, le débat est entamé avec le Barreau du Québec. Aucune rencontre n'a encore été fixée entre l'AHQ et le Barreau du Québec.

Des rencontres seront sans doute annoncées dans les prochains mois mais continuées les discussions sur le contenu.

Pour plus d'information, consulter le site internet de l'association : <http://www.avocatshorsquebec.org/>

445, rue Saint-Vincent
Montréal (Québec)
H2Y 3A6
Tél. 514.842.3901
1.800.831.3901
Télec. 514.842.7148
www.delavoy.ca

Confection
DE LAVOY
depuis 1980



Service personnalisé

Toges et accessoires
vestimentaires
pour profession juridique
et magistrature

Location et vente
tuxedos et accessoires,
toges, mortiers et épitoges
pour collation des grades

Nettoyage et réparation
de vêtements
de tout genre

Faites connaissance avec le président de l'ABC-Québec, Me Stéphane Lacoste

Mot de Me Stéphane Lacoste,
président de l'ABC-Québec 2016-2017
Avocat général, Teamsters Canada

Je suis honoré d'occuper la présidence de l'Association du Barreau canadien, Division du Québec pour 2016-2017, une année charnière pour toute l'Association avec la mise en place des conclusions du projet Repenser l'ABC (accès réservé aux membres). Le Conseil national a adopté en août des amendements importants aux règles de fonctionnement de l'Association du Barreau canadien et un comité de transition a été mis en place au National pour proposer les derniers amendements nécessaires afin de leur adoption à la réunion de la mi-hiver 2017. En parallèle au processus en branle au niveau national, la Division du Québec devra également réviser ses règlements. Je mettrai donc sur pied un comité de travail chargé de faire des propositions au Conseil de l'ABC-Québec.

J'entends intensifier les actions de défense des intérêts des membres de la Division, notamment en ce qui concerne les questions de déontologie et les intérêts économiques des juristes. Dans cette optique, je souhaite notamment discuter avec des représentants du Barreau du Québec et de la Chambre des notaires du Québec.

L'accès à la justice et la saine administration du système judiciaire sont toujours des enjeux d'actualité auxquels la Division continuera de se consacrer. Le processus de nomination des juges est d'ailleurs l'une de nos préoccupations. Le gouvernement fédéral a annoncé un nouveau système de nomination pour la Cour suprême du Canada. La ministre de la Justice, l'honorable Jody Wilson-Raybould, a également promis un nouveau processus de nomination pour les



Me Stéphane Lacoste

cours supérieures et fédérales. Cependant, la question de la nomination des juges à la Cour du Québec reste problématique et j'ai l'intention de m'y pencher. Au Québec, au-delà de l'administration et de la gestion des Cours, il faut aussi suivre de près l'application du nouveau Code de procédure civile et nous assurer que nos membres sont équipés pour bien servir le public.

Pour répondre à des préoccupations et des inquiétudes exprimées par l'honorable Jacques R. Fournier, juge en chef de la Cour supérieure du Québec, des discussions ont été entamées afin de créer un comité de liaison avec l'ABC-Québec. J'ai également l'intention de rencontrer l'honorable Élisabeth Corte, juge en chef de la Cour du Québec, pour démarrer un projet semblable.

Ces initiatives consolideront le rôle d'acteur incontournable de l'ABC-Québec dans la communauté juridique québécoise

et son statut de partenaire majeur de l'administration de la justice.

Notre mission n'aurait pas de sens sans l'appui de nos membres qui nous soutiennent année après année. Vous êtes notre raison d'être. Cependant, depuis quelques années déjà, notre Association perd des membres et éprouve des difficultés à en recruter de nouveaux, mettant ainsi en péril le maintien de la qualité des services. C'est pourquoi je vous invite vivement, si ce n'est pas déjà fait, à renouveler votre adhésion, et à recruter de nouveaux membres.

N'hésitez pas non plus à vous impliquer au sein de la Division. Les nombreuses sections de droit et les divers comités de l'ABC-Québec spécialisés dans différents domaines de pratique se consacrent à des enjeux précis qui touchent la communauté juridique; il y a donc de la place pour tout le monde. Pour vous impliquer dans l'ABC-Québec, veuillez communiquer avec madame Josée Lefebvre par courriel au jlefebvre@abcqc.qc.ca.

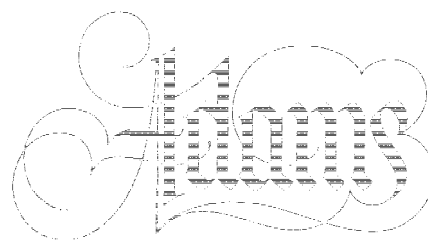
Je tiens ainsi à féliciter la section des Étudiants et étudiantes de l'ABC-Québec qui est de plus en plus dynamique. Je souhaite accorder une attention particulière aux étudiants en droit et aux jeunes juristes qui constituent la relève de la profession et de notre Association. Ceux-ci peuvent découvrir tous les avantages et les possibilités offertes par leur adhésion grâce à ABC CONNECT.

Bien sûr, je ne pourrais mener à bien tous ces projets sans l'appui du Comité exécutif : Me Marie-Christine Hivon, vice-présidente, Me Michèle Moreau, présidente sortante, Me Yvan Houle, trésorier, Me Christine Jutras, secrétaire, Me Nina Fernandez, représentante du Comité égalité, Me Louis Paul Héту, représentant du Jeune Barreau de Montréal, Me Raphaëlle Lévesque-Mignault, représentante du Jeune Barreau de Québec, Me Isabelle Cloutier, représentante des Jeunes Barreaux de Région, Me Maxime Bernatchez, représentant de l'Association des avocats et avocates de province, ainsi que Me Audrey Boctor, Me Philippe Dufresne, Me Audrey Gagnon, Me Tommy Tremblay et Me Francine Pager, administrateurs. Je peux également compter sur l'appui du personnel de la permanence de l'ABC-Québec.

Impliquez-vous, appuyez-nous, aidez-nous à vous aider.

Stéphane Lacoste
Président 2016-2017, Association du Barreau canadien,
Division du Québec

Source: site web ABC-Québec



DEPUIS 1850

GRAVURES ADAMS INTERNATIONAL LTÉE

POUR TOUS VOS BESOINS EN IMPRIMERIE

IMPRIMER, GRAVER, ESTAMPAGE À CHAUD, GAUFREUR

EN-TÊTES DE LETTRES
ENVELOPPES
CARTES D'AFFAIRES

INVITATIONS
ANNONCES
COUVERTURES, ETC.

SYSTÈME DE GESTION DE COMMANDES EN LIGNE

**S.V.P. COMMUNIQUER AVEC NOUS
POUR RECEVOIR DES ÉCHANTILLONS
GRATUITS OU UNE SOUMISSION**

5690, BOUL. THIMENS
ST-LAURENT, QUÉ. H4R 2K9
FAX (514) 937-9316
TÉL. (514) 937-7744
adamsoe@adamsengraving.com

MONTREAL & TORONTO
1-888-232-6729

Volume 23, numéro 5

LE MONDE JURIDIQUE

642, rue Pierre-Tétrault
 Montréal, (Québec)
 H1L 4Y5
 (514) 353-3549

Courriel : agmonde@videotron.ca
 Internet : www.lemondejuridique.com
 Facebook : Magazine Le Monde Juridique

Rédacteur en chef

André Gagnon, B. A., LL. L.

Adjointe à la rédaction

Jeanne d'Arc Tissot

Saisie de textes

Louis-Benjamin Gagnon

Publicité

642, rue Pierre-Tétrault
 Montréal, (Québec) H1L 4Y5
 Tél.: (514) 353-3549

Tirage et distribution

Zacharie Gagnon

Abonnement:

Mme Jeanne D'Arc Tissot
 Téléphone: (514) 353-3549

Infographie

Image-innée

Photographie

Paul Ducharme, Photographe

Le Monde Juridique est publié par
 Le Monde Juridique Inc.

Président et Éditeur: *André Gagnon*

La revue Le Monde Juridique paraît dix fois l'an.
 L'abonnement est de 40 \$ par année.

(On peut aussi se la procurer à la librairie
 Wilson et Lafleur).

Le magazine Le Monde Juridique est indexé dans
 Canadian Advertising Rates and Data (Card).

COPYRIGHT 2017 - LE MONDE JURIDIQUE.

*La reproduction totale ou partielle des articles est
 formellement interdite sous peine de poursuite.*

AVOCATS HORS QUÉBEC : Lorsque les membres s'expatrient <i>Par André Gagnon</i>	3
Faites connaissance avec le président de l'ABC-Québec, Me Stéphane Lacoste	6
Achèteriez-vous une montre Cartier sertie de diamants chez Wal-Mart? <i>Par Olga Shevchenko</i>	9
Norton Rose Fulbright mène à bien la fusion avec un cabinet d'avocats de Vancouver	10
La nouvelle Maison de Radio-Canada sera prête en janvier 2020 <i>Par François Messier, ici Radio-Canada</i>	11
Mise en valeur de la maison Merry, les gouvernements fédéral et provincial investissent plus d'un million de dollars	13
La doctorante Roxanne Guérard reçoit une bourse de la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires	14
Geneviève Beaudin, Mélanie Sauriol et Isabelle Toupin nommées associées chez Langlois	15
Miller Thomson accroît sa présence dans la région du Grand Toronto	16
Le Conseil d'administration du 375^e de Montréal	17
Un cours de traditions juridiques autochtones obligatoire à l'Université McGill <i>Source: Radio-Canada</i>	18
Gilbert Rozon commissaire aux Fêtes du 375^e de Montréal	20
À quand le limogeage de John A. Macdonald? <i>Par Maxime Laporte et Christian Gagnon</i>	21
Déclaration de la ministre Wilson-Raybould sur les réalisations de l'année 2016	23
McCarthy Tétrault nomme Karl Tabbakh associé directeur régional pour le Québec	25
Nouveau Code de procédure civile du Québec : Un an après <i>Par David-Emmanuel Roberge</i>	26
2017 : Zone de turbulence ou long fleuve tranquille sur le marché juridique québécois? <i>Par Me Dominique Tardif</i>	29

SténoFac Inc.

Tous les services aux portes du palais...

**Une équipe bilingue de 17 sténographes
à la fine pointe de la technologie
à l'ère du numérique**

*Notre équipe bilingue de sténographes expérimentées vous offre la possibilité d'obtenir vos transcriptions
au jour le jour, via Internet, en format condensé avec index de recherche ou en tout autre format que vous souhaitez.*

- Transcription à partir de CD, vidéo, répondeur
- Prise de vidéo
- Déposition par téléphone
- Vidéo conférences
- Salle d'interrogatoire

TOUS LES SERVICES AUX PORTES DU PALAIS..... UN SEUL NUMÉRO (514) 288-1888

50 De Brésolles, Montréal (Québec) H2Y 1V5

Télécopieur : (514) 288-4888 • Courriel : stenofac@stenographe.com • Internet : www.stenographe.com

Achèteriez-vous une montre Cartier sertie de diamants chez Wal-Mart?

Par Olga Shevchenko

Atravers les temps, les bijoux ont été le symbole de la richesse et du statut social. De plus, dans plusieurs pays aux soit-disant lois somptuaires (sumptuarie leges) très développées, on spécifiait que certains bijoux ne pouvaient être portés que par une certaine classe sociale. Bien entendu, ces lois, à travers des restrictions, réglementaient les hiérarchies sociales et la morale.

Je fus surprise d'apprendre qu'une dame de la noblesse, au 15^e-16^e siècle, à Florence, était autorisée à porter seulement un rang de perles d'une certaine valeur. Aussi, il était interdit de porter de faux bijoux ou des accessoires faits de cuivre dorée ou d'argent. Noblesse oblige!

Mais ce qui m'a encore le plus stupéfait c'est qu'à l'époque des lois somptuaires, on limitait le temps aux dames le port des bijoux. Par exemple, une demoiselle Florentine nouvellement mariée pouvait porter tous ses bijoux pendant une période de un à deux ans après son mariage. Après cette période, alors qu'elle devenait une matrone, on lui permettait de porter quelques bijoux seulement. Évidemment, c'était là une façon de démontrer sa modestie quant elle portait des vêtements simples et très peu de bijoux. Nous avons de la chance que ces jours soient tombés dans l'oubli, et qu'aujourd'hui nous puissions, à tout âge, porter tous les bijoux qui nous plaisent. Le plus est le mieux!

J'ai rappelé ces faits historiques parce qu'encore aujourd'hui le bijou peut déterminer un signe de réussite sociale pour celui qui le porte. Par exemple, une montre dispendieuse de marque Rolex ou Cartier peut être considérée comme un signe de réussite sociale. C'est pourquoi, il est inhabituel que Wal-Mart offre des montres en diamants Cartier sur son site internet pendant la fin de semaine du Vendredi



*Olga Shevchenko, FGA
Gemmologue certifiée, EGM Évaluateur de
Bijoux et de Pierres
Jewelry Olga (Bijoux de design de perles)
Kast boutique
1472 rue Sherbrooke O, Montréal
info@pearljewelryexpert.com
www.pearljewelryexpert.com
514-884-4980 Sur rendez-vous seulement*

Noir. Wal-Mart offrait sur son site internet, une montre Cartier sertie de diamants, pour la somme de 18,000\$. Le PSVD (Prix Suggéré de Vente au Détail) est de 45,000\$! Donc, en achetant cette montre Cartier en ligne, vous faites une bonne affaire.

Ce fut la bonne affaire du Cyber Lundi de Wal-Mart.com (c'est le site internet du méga- détaillant) Wal-Mart) Ce fut offert par un vendeur de tierce partie appelé Jewelry Unlimited Inc. Cette montre dispendieuse fut vendue à coté d'une montre de 15\$.

Il semble que c'est devenu une tendance que de vendre en ligne des produits de luxe à travers une tierce partie.

Le représentant de Wal-Mart a refusé de dévoiler toute information à propos de cette vente. Je me demande ce que Cartier pense de cette super offre.

Pour plus d'information, vous pouvez regarder ://www.wsj.com/articles/an-18-000-cartier-watch-for-wal-marts-black-friday-shoppers-1479988801#livefyre-comment

Les créations de Joaillerie Olga sont disponibles à la Boutique du Musée des Beaux Arts et au Musée McCord de Montréal.

Norton Rose Fulbright mène à bien la fusion avec un cabinet d'avocats de Vancouver

En septembre dernier, Norton Rose Fulbright, cabinet d'avocats mondial, et Bull Houser, cabinet établi à Vancouver, ont annoncé leur regroupement, et c'est en date d'aujourd'hui que le cabinet de Vancouver adopte la dénomination sociale Norton Rose Fulbright.

Charles Hurdon, associé-chef de la direction de Norton Rose Fulbright au Canada, a commenté en ces termes :

« Cette intégration soutient la croissance et l'élan de Norton Rose Fulbright et illustre la compatibilité culturelle des deux cabinets. Nos clients respectifs et mutuels souhaitent avoir un accès simplifié à des services juridiques là où ils font des affaires. Ce regroupement répond à leurs besoins à cet égard et leur offre une présence en Colombie-Britannique, porte d'entrée canadienne du Pacifique. Il renforce également la plateforme nationale et internationale pour nos clients et nous assure une présence à l'échelle nationale. »

Janet Grove, associée directrice du bureau de Norton Rose Fulbright à Vancouver, a mentionné ce qui suit :

« Nous nous réjouissons de cette intégration à Norton Rose Fulbright. Les forces, l'expertise sectorielle et les ressources de notre équipe mondiale regroupée nous permettent de continuer à bien servir nos clients là où leurs affaires les amènent. »

« La Colombie-Britannique constitue un carrefour international, et il est essentiel, d'un point de vue stratégique, d'avoir une forte présence ici. Vancouver offre une portée mondiale aux investisseurs, et nous devons justement soutenir nos clients en leur faisant bénéficier de notre connaissance de la région et du marché, qui est nécessaire pour tirer profit des investissements nationaux et étrangers et des possibilités de développement en Colombie-Britannique. Le regroupement avec Norton Rose Fulbright représente une étape logique pour nous », d'ajouter Mme Grove.

Norton Rose Fulbright se positionne en tête du marché dans les secteurs de l'énergie, des mines, des infrastructures, des services financiers, de l'immobilier, du transport maritime, de la préservation du patrimoine, des ports, des sciences de la vie et des soins de santé ainsi que de la technologie.

Charles Hurdon continue d'agir en qualité d'associé-chef de la direction canadienne de Norton Rose Fulbright, et Janet Grove demeure associée directrice du bureau de Vancouver.

Vancouver conserve son éventail complet de services juridiques et d'avocats qui sont appuyés par une équipe établie et expérimentée de professionnels du secteur juridique canadiens et mondiaux.

La nouvelle Maison de Radio-Canada sera prête en janvier 2020

Par François Messier, ici Radio-Canada

La nouvelle Maison de Radio-Canada ouvrira ses portes en janvier 2020, s'il n'en tient qu'à la direction de la société d'État, qui a présenté publiquement mercredi les maquettes du nouvel ensemble qui sera construit par le promoteur Broccolini à l'angle du boulevard René-Lévesque et de la rue Papineau.



Hubert Lacroix, président-directeur général de la société d'État (Photo : Presse Canadienne)

En conférence de presse, le président-directeur général de la société d'État, Hubert Lacroix, a expliqué qu'il entendait présenter le projet au Conseil du Trésor du Canada en mai 2017, afin qu'il soit approu-

vé en juin. Les transactions pourraient ainsi être achevées en juillet, et la première pelletée de terre pourrait être donnée en août ou en septembre.

La société d'État n'a pas voulu divulguer le coût de la construction ni les détails de son financement. Cela sera dévoilé uniquement lorsque le Conseil du Trésor aura approuvé le projet, a indiqué M. Lacroix. Il a cependant assuré que le projet se fera « à coût neutre », et ne nécessitera donc « aucun investissement additionnel du gouvernement ou des contribuables ». Il a ajouté que les fonds additionnels que le gouvernement fédéral accorde au diffuseur ne seront pas utilisés à cette fin.

Le vice-président principal des Services français, Louis Lalonde, affirme que le projet constitue une « étape impor-



tante dans la reconstruction de la Maison de Radio-Canada et du virage numérique » que la société d'État a entrepris depuis quelques années.

La nouvelle Maison de Radio-Canada sera « distinctive, moderne et intégrée dans son environnement », a fait valoir le vice-président principal, développement immobilier et acquisitions du groupe Broccolini, Roger Plamondon, et elle deviendra la « pierre angulaire » de tout ce secteur de Montréal.

M. Lacroix a par ailleurs confirmé que Radio-Canada versera une commission de 4,5 millions de dollars aux firmes de courtage Avison Young et Brookfield, retenues pour accueillir les propositions et négocier les termes de la location des nouveaux locaux, qui s'étirera sur 30 ans. Elle sera versée lorsque les transactions seront terminées. Il a affirmé que ce montant reflétait la valeur immobilière du marché.

Interrogé sur le fait qu'un courtier d'Avison Young ait été un sollicitateur de fonds du Parti conservateur du Canada - une information divulguée mercredi par le Journal de Montréal - M. Lacroix a assuré que le processus s'est déroulé de manière régulière. Quatre firmes de courtage ont soumis des propositions, a-t-il dit, et Avison Young a été choisi par un groupe de cinq employés de la haute direction « parce qu'ils étaient les meilleurs ».

« On n'a pas posé de questions aux gens sur leur affiliation politique [...] On a évalué la qualité des propositions », a-t-il poursuivi. « Je n'ai aucun commentaire à faire sur les liens [allégués] : il n'y en a aucun. »

Deux tours séparées par un atrium

Le projet du groupe Broccolini prévoit la construction de deux tours principales sur le quadrilatère délimité par la rue Papineau, le boulevard René-Lévesque, l'avenue Viger et la rue Alexandre-de-Sève, qui sera prolongée vers le sud. Ce secteur est actuellement occupé par un stationnement.

La première, qui comprendra six étages surmontés d'une terrasse, sera située dans le coin nord-est du quadrilatère. Elle sera séparée de la seconde, plus petite, au sud, par un atrium. Les employés pourront circuler entre les deux tours grâce à des passerelles.

Cet atrium, qui servira en outre d'entrée principale du côté de la rue Papineau, donnera sur l'extrémité nord-ouest du quadrilatère, où sera aménagée une petite place publique.

La majorité des employés travailleront dans ces deux tours vitrées, qui abriteront les studios de production. Les services techniques seront pour leur part installés dans d'autres locaux aménagés sur le site, du côté de l'avenue Viger.

Selon Louis Lalande, l'ensemble comprendra notamment sept studios de radio, un grand studio de télévision qui devra succéder à l'actuel studio 42, ainsi que trois halls multiplateformes, qui pourront être utilisés de différentes manières.

Selon Olivier Legault, de la firme d'architectes Béique Legault Thuot Architectes, la réorientation des deux tours, l'installation d'une toiture faite de lames de bois sur l'atrium et l'utilisation d'une approche de fragmentation des volumes permettront de mieux filtrer la lumière.

La tour actuelle de Radio-Canada doit quant à elle être vendue au Groupe Mach, qui devrait y aménager des bu-

reaux. Le groupe prévoit également bâtir des milliers de logements sur la partie ouest du site. L'accord en vigueur avec la Ville de Montréal prévoit au moins 20 % de logements sociaux.

**Ministre du Patrimoine canadien
(Ahuntsic-Cartierville)**

Lettre de mandat de la ministre du Patrimoine canadien



Avocate de formation, Mélanie Joly est passionnée par sa ville, Montréal, et par la politique.

Mélanie a œuvré au sein de deux grands cabinets d'avocats de Montréal avant de faire le saut dans le monde des communications à titre directrice associée à la tête du bureau de Montréal de l'agence de communication internationale Cohn & Wolfe. Fondatrice du parti Le Vrai Changement pour Montréal, Mélanie s'est portée candidate à la mairie de Montréal en 2013.

Croyant fermement à l'importance de s'impliquer dans sa communauté, Mélanie a siégé à de nombreux conseils d'administration, notamment au sein de la Régie des rentes du Québec, de la Fondation du CHUM et du Musée d'art contemporain de Montréal. Elle a aussi été porte-parole du Logis Rose-Virginie et ambassadrice pour La Rue des Femmes.

Le travail acharné de Mélanie a été maintes fois reconnu. Parmi les honneurs qu'elle a reçus, le magazine Elle Québec l'a choisie Femme de l'année 2008 dans la catégorie Relève. En 2010, elle a été la première québécoise à recevoir le prix Arnold Edinborough pour son engagement dans le milieu culturel.

Mélanie est titulaire d'un baccalauréat en droit (avec distinction) de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en droit européen et comparé de l'Université d'Oxford.

Mise en valeur de la maison Merry, les gouvernements fédéral et provincial investissent plus d'un million de dollars

Lors d'une conférence de presse sur le site de la maison Merry, la ministre du Patrimoine canadien, Mme Mélanie Joly et M. Luc Fortin, ministre de la Culture et des Communications, ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française et ministre responsable de la région de l'Estrie, ont annoncé une aide financière d'un million cent mille cinq cents dollars (1 100 500 \$) pour la mise en valeur de cette maison patrimoniale. Les fonds sont répartis comme suit, 600 000 \$ dans le cadre du Fonds du Canada pour les espaces culturels et 500 500 \$ provenant de diverses sources du gouvernement du Québec. Le député fédéral de Brome-Missisquoi, M. Denis Paradis, et M. Pierre Reid, député provincial d'Orford, étaient également présents à cette rencontre.

Mme Hamm, mairesse de Magog a chaleureusement remercié les ministres et les députés régionaux de leur présence et de leur contribution respective à ce projet ambitieux, mais de plus en plus proche de sa réalisation. Elle a expliqué que cette bonne nouvelle porte le financement public qui comprend celui des paliers municipal, régional, provincial et national à 2 830 500 \$.

« De plus, poursuit Mme Hamm, comme nous l'avons récemment annoncé, la campagne de financement d'un million de dollars auprès du secteur privé va bon train. Nous avons maintenant atteint 677 000 \$, notamment grâce à une contribution récente de Camso de 50 000 \$. Il est important de rappeler que 50% du financement privé, soit 500 000 \$, seront placés dans un fonds de dotation.

Nous avons recueilli à ce jour 3 330 500 \$ alors que l'objectif est de 3 500 000 \$. De plus, un montant de 177 000 \$ est déjà récolté pour constituer le fonds de dotation qui vient



Pierre Reid (député d'Orford), Mélanie Joly (ministre Patrimoine Canada), Luc Fortin (ministre Culture et Communications, ministre responsable de la Protection et Promotion de la langue française et de la région de l'Estrie), Denis Paradis (député de Brome-Missisquoi), Vicki-May Hamm (maïresse de Magog), Diane Pelletier (conseillère municipale et présidente de la Commission de la culture)

sécuriser le fonctionnement futur et en assurer la pérennité. Grâce à l'apport précieux du milieu et du secteur public, nous approchons du but tant espéré, les plans et devis sont maintenant en voie de réalisation et nous devrions entamer les travaux sous peu. Nous prévoyons toujours l'ouverture de ce lieu de mémoire citoyen avant la fin de l'année 2017. Merci à tous ceux et celles qui contribuent de près ou de loin à ce magnifique projet que nous pourrons bientôt partager avec nos citoyens et visiteurs » conclut-elle.

Rappel du projet

Construite en 1821, la maison Merry est l'une des huit résidences de cette époque encore existantes en Estrie. Elle se démarque par le fait que ce site a été au cœur du développement de la ville de Magog à la fin du 18^e et au début du 19^e siècle. Elle deviendra un Lieu de mémoire citoyen qui mettra en valeur l'histoire locale et régionale.

Le concept de « lieu de mémoire » fait référence à l'ensemble des repères culturels issus du passé d'une communauté. La notion « citoyenne » se traduit quant à elle, par l'appropriation, l'utilisation et l'implication des citoyens.

La doctorante Roxanne Guérard reçoit une bourse de la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires

Lors d'une cérémonie qui s'est tenue le 8 décembre 2016 à la bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, Roxanne Guérard, candidate au doctorat en droit, et 3 autres étudiants de l'Université Laval ont reçu une bourse d'études pour leurs travaux de recherche en lien avec la démocratie et les institutions parlementaires.

La bourse de doctorat remise à madame Roxanne Guérard est valable pour un maximum de 3 ans, à raison de 2500\$ par année. Madame Guérard est avocate, membre du Barreau du Québec depuis 1994. Diplômée du Programme national (droit civil et common law), elle détient une maîtrise en droit et un diplôme en rédaction législative de l'Université d'Ottawa. Elle est présentement candidate au doctorat à la Faculté de droit sous la direction du professeur Pierre Issalys. Comptant plusieurs années d'expérience à titre de conseillère législative au gouvernement fédéral, elle met à contribution ses connaissances et expériences à l'étude de questions liées à la rédaction, à l'accessibilité et à la mise en œuvre de la réglementation municipale québécoise dans le cadre de son projet de recherche doctoral. D'ailleurs, elle passera le 16 décembre son examen de thèse, volet prospectif, au cours duquel elle exposera son projet de recherche «Analyse légistique des pratiques d'harmonisation des règlements municipaux au Québec».



Les autres boursiers de l'Université Laval honorés lors de cette soirée sont:

- Jean-Charles Del Duchetto a obtenu la bourse CROP - Élyse Turmel pour son doctorat en science politique
- Alexandre Fortier-Chouinard a reçu une bourse d'études pour sa maîtrise en science politique avec mémoire
- Catherine Ouellet a également reçu une bourse d'études pour sa maîtrise en science politique

Geneviève Beaudin, Mélanie Sauriol et Isabelle Toupin nommées associées chez Langlois

Langlois est heureux d'annoncer les nominations de trois femmes de talent comme associées du cabinet.



Me Geneviève Beaudin pratique le droit du travail et de l'emploi et elle a développé une expérience importante en matière d'avantages sociaux et de régimes de retraite. Elle conseille des entreprises de juridictions provinciale et fédérale, dans leurs rapports tant in-

dividuels que collectifs du travail, et les représente devant les tribunaux judiciaires et administratifs. À ce titre, elle traite des dossiers notamment en matière d'arbitrage de griefs, des droits de la personne et des normes du travail. Elle a également acquis une solide expertise en matière de rédaction d'opinions et d'argumentations dans le cadre de litiges complexes en droit du travail et de l'emploi.



Me Mélanie Sauriol pratique le droit du travail et de l'emploi. Elle conseille et représente les entreprises de juridictions provinciale et fédérale en ce qui concerne les relations du travail, tant sur le plan collectif que sur le plan individuel, notamment quant aux ques-

tions touchant l'interprétation des conventions collectives, les normes du travail, les obligations de concurrence et de loyauté, les congédiements, les mesures disciplinaires et les droits de la personne en milieu de travail. Elle plaide devant divers tribunaux administratifs, la Cour du Québec, la Cour supérieure de même que la Cour d'appel. Elle détient également une très grande expérience en droit de la santé lui permettant de conseiller les établissements de santé et de services sociaux..

Me Isabelle Toupin fait partie du groupe droit des affaires et se spécialise dans les dossiers de transfert d'entreprise, fusion-acquisition, réorganisation corporative, financement et relation entre actionnaires. Elle intervient dans la mise en place de divers partenariats et la négociation



d'ententes commerciales. Elle agit en outre auprès d'organismes à but non lucratif qu'elle conseille, notamment, sur des questions d'ordre corporatif et de gouvernance.

« Nous sommes très heureux d'agrandir notre équipe en accueillant Geneviève, Mélanie et Isabelle comme nouvelles associées de Langlois. C'est en raison de leurs compétences, de leur professionnalisme et de leur dévouement auprès des clients que ces avocates de premier plan ont été nommées associées du cabinet. Au nom de tous les membres de notre équipe, je les félicite d'avoir franchi cette étape importante de leur carrière », a déclaré le chef de direction de Langlois, Jean-François Gagnon.

Sébastien Laprise et Jean-Benoît Pouliot publient un livre sur les contrats des organismes publics



Sébastien Laprise



Jean-Benoît Pouliot

À l'aube de la création de l'Autorité des marchés publics, Sébastien Laprise, associé, et Jean-Benoît Pouliot, avocat, tous deux références en droit des contrats publics chez Langlois avocats, ont participé à la rédaction d'un livre intitulé « Contrats des organismes publics – Manuel sur les meilleures stratégies ».

Ce nouveau livre est un guide décisionnel permettant la mise en œuvre des meilleures pratiques et stratégies contractuelles pour les organismes assujettis à la Loi sur les contrats des organismes publics. Il vise à aider les organismes publics à repenser leurs stratégies contractuelles afin de favoriser la mise en place de pratiques gagnantes pour l'organisation et, conséquemment, pour ses usagers. Ce livre constituera certainement un outil indispensable aux organismes publics afin qu'ils soient prêts à recevoir la « visite » de la future Autorité des marchés publics.

Miller Thomson accroît sa présence dans la région du Grand Toronto

Premier cabinet d'avocats pancanadien à s'établir dans la Ville de Vaughan. Le cabinet de droit des affaires Miller Thomson ouvrira un nouveau bureau qui sera établi dans la Ville de Vaughan. Cet espace commercial de 22 000 pieds carrés situé dans le Vaughan Metropolitan Centre accueillera initialement 30 avocats qui seront appuyés par plus de 525 associés et sociétaires du cabinet à travers le pays. Le bureau de Vaughan fournira une gamme complète de services juridiques à partir d'une ville qui est devenue une plaque tournante pour les affaires au Canada.

« Nous sommes engagés envers le marché canadien et nous avons ciblé Vaughan en raison du dynamisme de sa communauté d'affaires, précise Kent Davidson, président de Miller Thomson. Comme défenseurs de l'entreprise indépendante partout au pays, nous fournissons à nos clients des conseils leur permettant d'exercer pleinement leurs activités et d'assurer leur réussite financière. Nous entretenons donc avec eux des relations d'affaires étroites et de proximité. »

Miller Thomson exploite un bureau sur Bay Street et 11 autres dans des centres d'affaires clés ailleurs au pays.

« L'ouverture d'un bureau à Vaughan constitue une excellente décision stratégique, et ce, à plusieurs égards, affirme Peter Auvinen, associé directeur du bureau de Toronto. Vaughan compte une communauté d'affaires dynamique et florissante qui souhaite obtenir des services juridiques de haut niveau. Notre bureau de Vaughan répondra aux besoins juridiques locaux de nos clients et servira de porte d'entrée pour accéder à notre réseau de bureaux au pays. »

Plusieurs des avocats qui seront assignés au bureau de Vaughan ont déjà des clients dans la région et des attaches personnelles très fortes avec la ville.

« Le fait que nous entretenions des relations étroites avec nos clients et les communautés que nous desservons constitue un aspect essentiel de la stratégie d'ensemble du

cabinet, ajoute Peter Auvinen. Plusieurs de nos avocats et des membres du personnel sont déjà très engagés à Vaughan ainsi que dans un bon nombre de communautés dans la région de York. Notre décision d'ouvrir un bureau à Vaughan s'explique en partie par notre volonté de rendre nos services encore plus accessibles pour nos clients et de forger des liens plus étroits avec la communauté locale. »

Le bureau de Vaughan de Miller Thomson ouvrira ses portes au printemps 2017.

Expositions

L'hôtel du Parlement de Québec et la Bibliothèque de l'Assemblée nationale accueillent régulièrement des expositions thématiques.

Expositions en cours

Les trésors de la Bibliothèque
Les trésors de la Bibliothèque

La Bibliothèque de l'Assemblée nationale vous invite à parcourir l'exposition *Les trésors de la Bibliothèque*, qui regroupent des objets hors du commun et quelques-uns des plus beaux livres, rares et anciens, provenant des différentes collections patrimoniales, témoins de notre histoire riche en diversité.

En parcourant l'exposition, vous découvrirez des objets d'exception et jamais présentés à ce jour au grand public. Au programme, entre autres choses, des livres rares et anciens, dont trois incunables magnifiquement restaurés, des accessoires ayant appartenu à Maurice Duplessis, dont ses agendas, la carte d'identité de Pierre Laporte que le Front de libération du Québec a utilisée comme preuve lors de sa détention, la bouteille trouvée récemment lors des travaux de restauration de la passerelle, qui relie le parlement à la Bibliothèque, des photographies. En somme, vous observerez des pièces qui racontent un passé toujours vivant.

Surveillez les dates et inscrivez-vous au 418 643-4408 ou par courriel à bibliotheque@assnat.qc.ca.

Direction générale



Alain Gignac, *Directeur Général*

Alain Gignac possède plus d'une trentaine d'années d'expérience en gestion du marketing et des communications. Diplômé en marketing de HEC Montréal, il a occupé d'importants postes stratégiques au cours de sa carrière, notamment chez Groupe Cossette Communication, Marketel-McCann Erickson, Nolin BBDO et TC Transcontinental. M. Gignac a su se démarquer par sa grande capacité à livrer des projets complexes. Compréhension des enjeux et du comportement des consommateurs, capacités stratégiques, innovation et créativité sont les éléments clés de sa démarche pour solutionner les problèmes organisationnels ainsi que de mise en marché.

Conseil d'administration



France Chrétien-Desmarais
Présidente et membre du comité exécutif



Gilbert Rozon
Commissaire aux célébrations et membre du comité exécutif



Nathalie Bondil
Vice-Présidente



Anne-Marie Hubert
Trésorière et membre du comité exécutif



Guy Breton
Vice-président



Andrew Molson
Administrateur et membre du comité exécutif



Stephen Bronfman



Jean Royer
Administrateur et membre du comité exécutif



Dina Antonopoulos
Administratrice



Michèle Audette
Administratrice



Fabienne Colas
Administratrice



Robert Dépatie
Administrateur



Robert Greenhill
Administrateur



Odile Joannette
Administratrice



Daniel Lamarre
Administrateur



Francine Lelièvre
Administratrice



JD Miller
Administrateur



Monique Savoie
Administratrice



Julie Tremblay
Administratrice



Cathy Wong
Administratrice



Manon Gauthier
Observatrice



Hugo Henderson
Observateur



Céline Huot
Observatrice



Caroline Poirier
Observatrice

Absents :

Stéphane Lemay
Secrétaire et membre du comité exécutif

Éric Bédard
Administrateur

Éric Forest
Administrateur

Yves Lalumière
Administrateur

Suzanne Laverdière
Observatrice

Un cours de traditions juridiques autochtones obligatoire à l'Université McGill

Source: Radio-Canada

Les futurs juristes qui passent par les bancs de l'Université McGill, à Montréal, doivent dorénavant suivre un cours de traditions juridiques autochtones. La Faculté de droit a mis sur pied un cours intensif, une initiative qui rejoint l'appel à l'action lancé par la Commission de vérité et réconciliation du Canada.

Du 4 au 10 janvier, les 185 étudiants de première année à la Faculté de droit ont suivi un cours d'introduction sur les traditions et les coutumes qui permettent aux communautés autochtones de s'organiser. L'université avait invité deux expertes en la matière, Val Napoleon de l'Université Victoria et Hadley Friedland de l'Université de l'Alberta.

On retrouve le droit autochtone dans les récits, les contes et les histoires.

— Robert Leckey, doyen de la Faculté de droit de l'Université McGill

« Le droit autochtone est assez différent du droit européen. Le droit ne se trouve pas nécessairement dans les lois écrites, comme dans le Code civil, mais c'est plutôt coutumier », explique le doyen de la Faculté de droit, Robert Leckey.

Cette initiative est un succès auprès des étudiants, car le cours leur a permis de voir le droit différemment.

C'est beaucoup plus créatif. Des solutions plutôt que des punitions.

— Emma Rose Bienvenu, étudiante en droit



L'étudiante en droit Emma Rose Bienvenu participe au cours d'introduction sur les traditions juridiques autochtones.

Photo : Charlie Musoka

« Leurs objectifs, c'est vraiment de responsabiliser, de réparer et de guérir ceux qui sont affectés par un crime ou un délit, plutôt que de simplement punir la personne qui l'a commis », indique l'étudiante en droit Emma Rose Bienvenu.

« Cela nous permet de réfléchir de différentes façons. C'est un ajout intéressant pour n'importe quel juriste », ajoute Laurent Crépeau.

La réconciliation

L'Université McGill emboîte ainsi le pas à d'autres universités canadiennes qui ont aussi décidé d'offrir une plus vaste sélection de cours sur les Autochtones.

Selon le doyen Robert Leckey, ce cours sur la façon de gouverner des communautés autochtones est par contre une première au sein d'une faculté de droit. « D'autres facultés de droit offrent des cours sur le droit autochtone, mais ils ne sont pas obligatoires ».

Il spécifie que l'ajout de ce cours s'inscrivait déjà dans la

réforme du programme de droit. « Le rapport de la Commission de vérité et réconciliation nous a poussés un peu à accélérer le processus », affirme-t-il.

« On s'est toujours dit qu'on enseigne le droit comme un sujet académique qui dépasse une juridiction particulière, dit-il. On s'intéresse au droit comme une forme de réglementation sociale et rien n'empêche d'inclure d'autres traditions ».

En plus de ce cours intensif, la Faculté intègre dans d'autres cours des notions sur les traditions autochtones. « Je pense que pour mieux comprendre les enjeux de la réconciliation, c'est important de faire une place pour les traditions juridiques des Autochtones », ajoute le doyen.

C'est super, c'est fantastique pour moi parce que c'est un pas plus loin et on peut apprendre de ça.

—Allan Vicaire, étudiant autochtone

Allan Vicaire, étudiant autochtone à McGill et conseiller en éducation autochtone, espère que d'autres universités québécoises vont inclure une perspective autochtone dans leurs programmes.

« C'est bon de voir le succès de ce cours, de voir ce qui fonctionne, et comment on peut faire quelque chose de similaire dans tous les programmes, pour parler de nos valeurs et de notre histoire. J'espère que ça va inspirer d'autres facultés et d'autres université », soutient-il.

La Caisse nomme Kim Thomassin au poste de première vice-présidente, affaires juridiques et secrétariat

La Caisse de dépôt et placement du Québec annonce aujourd'hui la nomination de Kim Thomassin au poste de première vice-présidente, Affaires juridiques et Secrétariat.

À ce titre, Me Thomassin aura pour mandat de gérer l'ensemble des activités juridiques et réglementaires de la Caisse, dont la mise en place des structures légales et de gouvernance de toutes les transactions d'investissement.

Me Thomassin aura aussi un rôle de premier plan à jouer pour appuyer la Caisse dans sa stratégie de mondialisation en poursuivant le développement de l'expertise internationale de l'équipe.

« Kim Thomassin est un exemple de leadership. Sa vaste expérience comme avocate en financement de projet et en acquisitions, son réseau d'affaires étendu et son talent reconnu pour bâtir des relations d'affaires durables seront de grands atouts pour la Caisse dans la mise en œuvre de sa stratégie dans tous les marchés où elle est présente », a indiqué Michael Sabia, président et chef de la direction de la Caisse.

« Je suis très heureuse de me joindre à l'équipe de grand talent de la Caisse. C'est un honneur pour moi de pouvoir contribuer au succès et au rayonnement d'une institution de calibre mondial qui joue un rôle aussi important au sein de

la société québécoise », a indiqué Kim Thomassin.

Avant de se joindre à la Caisse, Me Thomassin était leader nationale, Clients, et associée directrice, région du Québec, du cabinet McCarthy Tétrault. Au cours des 17 années qu'elle y a passées, Me Thomassin a occupé différentes fonctions d'importance, se spécialisant notamment dans le financement de projet et les transactions d'acquisitions au sein des secteurs de l'énergie et des infrastructures.

En reconnaissance de son parcours et de son engagement pour l'avancement des femmes, elle a reçu la Médaille de l'Assemblée nationale du Québec en 2016. Son leadership a également été reconnu par le biais de différentes distinctions dont le Mérite Christine-Tourigny, la distinction Avocat émérite du Barreau du Québec, et le prix Zenith de Lexpert à titre d'avocate chef de file. En 2012, elle a également figuré parmi le Top 100 des Canadiennes les plus influentes du Réseau des femmes exécutivesmc (WXN).

Kim Thomassin entrera en poste le 30 janvier 2017. Elle siègera au comité de direction de la Caisse et relèvera du président et chef de la direction.



Kim Thomassin

Gilbert Rozon commissaire aux Fêtes du 375^e de Montréal

À la tête du plus grand festival d'humour au monde, le Festival Juste pour rire de Montréal, Gilbert Rozon s'est également fait remarquer sur le plan du tourisme, de par son implication au sein du Comité performance de l'industrie touristique du Québec. Président-Fondateur du Groupe Juste pour rire, il a su diversifié les activités de son entreprise autour de quatre axes majeurs : les festivals, les productions télévisuelles, les spectacles et la gestion d'artistes.

Il est également l'instigateur du Regroupement des événements Majeurs Internationaux (RÉMI) et de son vis-à-vis canadien Festivals et Événements Majeurs Canada. La vision de Gilbert Rozon a été récompensée par le Prix du ministre du Tourisme 2007 et le Prix Peter Ustinov du Banff World Television Festival. Plus récemment, il a de plus été intronisé au Temple de la renommée du tourisme canadien. En 2012, il a été nommé commissaire des fêtes du 375^e anniversaire de Montréal qui auront lieu en 2017.

Gilbert Rozon (né le 26 octobre 1954 à Montréal, Québec, Canada) est un producteur québécois, fondateur du festival Juste pour rire qu'il a créé le 14 juillet 1983. Il est aussi l'un des trois ou quatre membres du jury (selon les saisons) de l'émission télévisée, *La France a un incroyable talent*.

Il est également responsable du développement et déploiement de la marque internationale de Juste pour rire / Just For Laughs dans plus de 150 pays.

Biographie

Gilbert Rozon est l'aîné de sept enfants. Élevé à Saint-André-d'Argenteuil, il est très jeune livreur de journaux, ouvrier, puis à l'âge de 14 ans, fossoyeur, vendeur, imprimeur, organisateur de spectacles, éditeur de bottins téléphoniques commerciaux, touche à l'immobilier, etc. C'est dans ce contexte qu'il développe son sens de l'humour. Après un court séjour en France à 20 ans, il décide d'étudier le droit

à l'université de Montréal où il est diplômé. En 1980, il crée à Lachute le festival La Grande Virée qui accueillera à la surprise de tous plus de 60 000 spectateurs dans une ville de 12 000 habitants et plus de 80 000 en 1981. Gilbert Rozon déplace ensuite à Pointe-aux-Trembles La Grande Virée pour sa troisième édition en 1982. C'est l'échec.



Gilbert Rozon

Malgré cela en 1983, il fonde le festival Juste pour rire avec plus d'un million de dollars de dette. Juste pour rire livre des festivals à Montréal, Toronto, Chicago, Nantes, Paris.

Gilbert Rozon sera alors aussi l'imprésario de Charles Trenet jusqu'à sa mort, et le producteur de Laurent Ruquier, Franck Dubosc, Dieudonné M'bala M'bala, Florence Foresti, Arturo Brachetti, Stéphane Rousseau, Jean-Marc Parent, Jean-Luc Lemoine, Rachid Badouri, André Sauvé, Christophe Alévêque, etc. Juste pour rire représente plus de 75 artistes, plus de 200 heures de télévision par an diffusées dans plus de 150 pays et des centaines de spectacles par an. Durant 25 ans, Gilbert Rozon tient la barre du festival avant de céder la place à Alain Cousineau avec qui il avait fondé le festival en 1983. Il demeure président du conseil et chef de la direction du groupe.

À partir de 2006, il est devenu membre du jury de l'émission *La France a un incroyable talent*.

Le Festival Juste pour rire de Montréal est considéré comme le plus important événement d'humour au monde.

En novembre 2015, Ici Radio-Canada annonce que Gilbert Rozon remplacera Alexandre Taillefer à l'émission *Dans l'œil du dragon* en tant que "Ange investisseur", communément appelé un "Dragon".

À quand le limogeage de John A. Macdonald?

Source : site web de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

Par Maxime Laporte et Christian Gagnon
Respectivement Président général et Conseiller général de la SSJB de Montréal

C'est aujourd'hui, 11 janvier, la journée Sir John A. Macdonald, comme à chaque année depuis qu'une loi fédérale a été adoptée en ce sens en mars 2002. On s'attend donc à ce que la ministre du Patrimoine Mélanie Joly émette un communiqué très convenu pour souligner cet hommage à une icône du Parti conservateur. Mais en politique, certains silences en disent parfois plus long qu'un interminable discours.

C'était particulièrement évident le 8 décembre dernier, lorsque le ministre des Finances, Bill Morneau, a annoncé que l'effigie de la militante néo-écossaise des droits civiques des Noirs, Viola Desmond, allait remplacer sur le billet de dix dollars celle de... John A. Macdonald! Normalement, cette décision libérale aurait dû être vertement critiquée par l'opposition conservatrice, le gouvernement Harper ayant tenté de nous faire célébrer le bicentenaire de la naissance de Macdonald durant toute l'année 2015. Mais en 2016, ce sont plutôt les douloureuses audiences de la Commission de vérité et réconciliation qui ont mis en évidence l'héritage toxique de l'instigateur des pensionnats autochtones, ce même John A. Macdonald. Ce que le rapport de la Commission qualifia sans détour de « génocide culturel » a achevé de rendre Macdonald définitivement infréquentable. De là découle le mutisme sur l'expulsion du père de la Confédération de notre monnaie, non seulement chez l'opposition conservatrice mais aussi dans les médias canadiens en général.

Il faut dire qu'au cours des récentes années, le bilan dans l'histoire canadienne du tout premier titulaire du poste de premier ministre n'a cessé d'être gravement assombri et d'embarrasser l'ensemble des Canadiens. Après tout, Macdonald a aussi créé les réserves indiennes dans le but précis d'exterminer par la famine les Amérindiens des Prairies en vue de faciliter le passage du chemin de fer du Canadien Pacifique, comme l'a indéniablement établi l'historien James Daschuk en 2013. Le contrat de chemin de fer en question a d'ailleurs fait l'objet du plus gros scandale de corruption

de l'histoire de ce pays, scandale qui, en 1873, poussa Macdonald et tout son gouvernement à la démission. Mais si ce n'était que cela...

L'an dernier à pareille date, le très maladroit communiqué de la ministre Joly sur Macdonald lui avait valu une volée de bois vert. C'est que la ministre avait invité les Canadiens « à en apprendre davantage sur sa vie et sa vision d'un pays qui valorisait la diversité, la démocratie et la liberté. » Or, l'histoire nous enseigne que Macdonald a plutôt prôné la suprématie raciale des Anglo-Saxons. À cet effet, il fit imposer en 1885 une lourde taxe d'entrée aux immigrants chinois et retira le droit de vote à tous les Canadiens « de race chinoise ou mongole », sans quoi « le caractère aryen de l'avenir de l'Amérique britannique serait détruit. ». Ses convictions racistes n'étaient pas récentes. Au début de sa carrière politique, John A. Macdonald, qui continuait à pratiquer le droit privé, se mit au service des Copperheads, faction du Parti démocrate américain qui regroupait les opposants à l'abolition de l'esclavage. Durant la guerre de Sécession (1861-1865), Macdonald prenant la parole à un banquet, il insista pour rendre hommage à « la brave défense menée par la République Sudiste ». Le remplacement de ce sinistre personnage sur notre monnaie par une pionnière des droits civiques des Noirs n'est donc que juste retour des choses.

D'une minorité à l'autre, l'antipathie de Macdonald à l'égard des francophones n'était guère moindre, lui qui fut membre de la loge orangiste de Kingston dès l'âge de 25 ans. Après l'abolition des écoles françaises de la Nouvelle-Écosse en 1864, le Nouveau-Brunswick fit de même en 1871. Les Acadiens demandèrent aussitôt au premier ministre Macdonald d'intervenir, ce qu'il refusa de faire, prétextant qu'il s'agissait d'une juridiction provinciale. Pourtant, entre 1867 et 1896, le gouvernement fédéral exerça 65 fois contre des lois provinciales son pouvoir de désaveu, fondé sur l'article 90 de la Constitution de 1867, pour des questions autrement moins fondamentales que les droits scolaires des Canadiens

français. De retour au pouvoir en 1873, Macdonald afficha la même indifférence complice face aux Canadiens français de l'Île-du-Prince-Édouard dont les écoles avaient été abolies l'année précédente. Il en fit de même au moment de l'abolition des écoles franco-manitobaines en 1890, même si le Conseil privé de Londres lui suggéra de voter une loi réparatrice. Entrepris sous son règne, le saccage des écoles françaises de Canada s'est poursuivi après la mort de Macdonald, en Alberta et aux Territoires du Nord-Ouest en 1892, en Saskatchewan en 1902 et en Ontario en 1912. Il faut savoir qu'encore aujourd'hui, les francophones de tout le « Rest of Canada » réclament pour leurs écoles surpeuplées et sous-financées l'égalité de traitement avec les écoles anglophones. Et que la mauvaise foi des gouvernements provinciaux concernées les mènent généralement jusqu'en Cour

suprême. D'où folle envie des Canadiens de 2017 de parler d'autre chose.

Principale ombre au tableau de ce 11 janvier, le visage apaisant de Viola Desmond ne remplacera celui de Macdonald sur nos billets mauves qu'en 2018. Il nous faudra donc feindre de ne pas l'y voir durant toute l'année des célébrations des 150 ans de la mal nommée « Confédération ». Mais l'aveuglement volontaire est une spécialité canadienne, ce que nos gouvernements québécois et canadien sauront assurément démontrer le 17 avril prochain, jour des 45 ans de l'exclusion constitutionnelle du Québec. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à lire le communiqué émis aujourd'hui par Mélanie Joly sur le Très Honorable père de la Confédération. Alors, à quand l'abolition de la journée Sir John A. Macdonald?

Histoire du ministère de la Justice

À l'époque de la Confédération, il y avait dans la province du Canada deux ministères du droit criminel, l'un dans le Canada-Ouest (aujourd'hui l'Ontario) et l'autre dans le Canada-Est (aujourd'hui le Québec). À cette époque, le ministère du droit criminel du Canada-Ouest est devenu le nouveau ministère de la Justice, relevant de Sir John A. Macdonald, qui assumait le rôle de ministre de la Justice et de procureur général, ainsi que de nouveau Premier ministre. Le ministère du droit criminel du Canada-Est est devenu le nouveau ministère de la Milice, suivant son ancien procureur général, Georges-Étienne Cartier.

Le ministère de la Justice a officiellement été constitué en mai 1868, au moment de l'adoption de la Loi sur le ministère de la Justice par le Parlement. Cette loi reconnaissait officiellement la structure informelle déjà en place. Elle décrivait également les rôles distincts du ministre de la Justice et du procureur général : le ministre était conseiller partisan en matière de politiques pour l'État, tandis que le procureur général fournissait des services juridiques.

Le nouveau ministère de la Justice ne comptait que sept employés : deux avocats (y compris le sous-ministre, Hewitt Bernard), un commis et sténographe (le secrétaire particulier de Macdonald), un préposé à la copie, un clerc qui était en stage sous la supervision de Macdonald et deux messagers.

Pendant de nombreuses années, la direction des services juridiques du Ministère est demeurée relativement petite. Vers la fin de 1939, le ministère n'employait que sept avocats. Le



Ministère a engagé sa première avocate, Henriette Bourque, en 1939, mais il est demeuré à forte prédominance masculine. Sur une période de 25 ans, c'est-à-dire de 1939 à 1964, le Ministère n'a engagé que cinq avocates au total.

Le Ministère était responsable, en vertu de la Loi sur le ministère de la Justice, de la conduite de toutes les poursuites engagées par la Couronne ou contre celle-ci, mais de nombreux ministères gouvernementaux avaient leurs propres avocats pour fournir des avis juridiques. Cependant, ces avocats ministériels ont été réunis en 1962 dans un service juridique commun. Même si bon nombre de ces avocats travaillent toujours en étroite collaboration avec les services juridiques d'autres ministères gouvernementaux, ils sont désormais considérés comme des employés du ministère de la Justice.

Le Ministère a ouvert des bureaux régionaux à Montréal (1965), à Toronto (1966), à Vancouver (1967), à Winnipeg (1969) et à Halifax, ainsi qu'à Edmonton, à Saskatoon et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Déclaration de la ministre Wilson-Raybould sur les réalisations de l'année 2016

L'honorable Jody Wilson-Raybould, ministre de la Justice et procureur général du Canada, a fait la déclaration suivante :

Quand le premier ministre m'a nommée ministre de la Justice et procureur général du Canada, il m'a en même temps confié un mandat qui était ambitieux, et qui continue de l'être. À l'époque, j'ai accueilli avec plaisir l'occasion qui m'était donnée de réaliser les objectifs importants énoncés dans ma lettre de mandat. Aujourd'hui, je demeure tout aussi déterminée d'atteindre ces objectifs. Alors que s'achève l'année 2016, je suis fière d'affirmer que nous avons été à la hauteur du défi, que nous avons réalisé plusieurs de nos engagements et que nous sommes sur la bonne voie en ce qui concerne les autres priorités.

Le premier ministre m'a chargée de présenter un certain nombre d'importants projets de loi et de veiller à ce que notre travail démontre le plus grand engagement possible à respecter la Charte des droits et libertés. Au cours de l'année, le Parlement a adopté une loi de portée historique qui permet aux patients qui souffrent de façon insupportable, et dont la mort est devenue raisonnablement prévisible, de recevoir de l'aide médicale à mourir. En tant qu'ambassadrice de la Charte, j'ai également déposé des mesures législatives visant à promouvoir l'égalité et le traitement équitable aux yeux de la loi pour tous les Canadiens et les Canadiennes, notamment un projet de loi pour protéger les personnes de la discrimination et de la haine fondées sur l'identité et l'expression de genre et un projet de loi pour éliminer du Code criminel des dispositions discriminatoires entourant les activités sexuelles consenties.



"Je prends un moment aujourd'hui pour réfléchir à ce que nous avons accompli ensemble au cours de l'année 2016 et pour tourner le regard vers l'avant, sur les nombreux défis qui nous attendent en 2017. Bien qu'il reste beaucoup de travail à accomplir, je suis fière de souligner les importants progrès que nous avons faits."

- Ministre Jody Wilson-Raybould

J'ai travaillé avec le premier ministre à l'élaboration d'un nouveau processus ouvert et transparent pour combler les sièges vacants à la Cour suprême avec des candidats fonctionnellement bilingues, ce qui a mené à la nomination du premier juge de la Cour suprême provenant de Terre-Neuve-et-Labrador, le juge Malcolm Rowe. Nous avons également procédé à la réforme du processus de nomination des juges des cours supérieures afin de faire en sorte que les nominations soient fondées sur le mérite, ce qui mènera à des nominations qui reflètent mieux la diversité qui caractérise le Canada.

Je suis extrêmement fière du travail que nous avons accompli, et que nous comptons accomplir, vers le renouvellement et la transformation de notre relation avec les peuples autochtones. La réconciliation est essentielle si nous voulons que notre Canada soit un pays où chaque personne

a la chance de se réaliser pleinement. J'ai été honorée de prendre part, au mois de mai, à l'adhésion sans réserve du Canada à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Le gouvernement entreprend maintenant un examen des lois et des politiques fédérales qui ont une incidence sur les droits des peuples autochtones. J'ai hâte de travailler avec mes collègues du Cabinet et en partenariat et en consultation avec les Premières Nations, les Inuits et la Nation Métis à traduire la promesse de l'article 35 et les droits énoncés dans la Déclaration des Nations Unies en avantages concrets pour les collectivités.

J'ai aussi été très fière de participer au lancement de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Je demeure convaincue que le travail effectué dans le cadre de cette enquête nous aidera à honorer celles que nous avons perdues, à tirer des leçons du passé et à prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à cette tragédie nationale.

Avec l'appui de mes collègues du Cabinet qui sont membres du Comité de gestion des litiges, nous avons entrepris un examen approfondi de notre stratégie en matière de litiges pour faire en sorte que la position adoptée par le gouvernement devant les tribunaux cadre avec la Charte, nos engagements et nos valeurs. Les exemples concrets résultant de cet examen en matière des litiges comprennent l'adoption d'une approche fondée sur la reconnaissance des droits dans les litiges intéressant les peuples autochtones, l'abandon des appels dans un certain nombre d'affaires fondées sur la Charte et la recherche de collaboration avec les plaideurs en vue d'étudier les changements stratégiques et législatifs possibles.

Nous avons en outre mis en branle le travail de collaboration de longue haleine en vue de réformer le système de justice pénale pour qu'il serve mieux les intérêts des Canadiens. Nous avons eu de nombreuses conversations lors de tables rondes organisées partout au pays, où nous avons entendu divers points de vue locaux, provinciaux et territoriaux sur les réalités actuelles et sur les moyens d'améliorer notre système de justice. La transformation du système de justice pénale sera une priorité principale tout au long de mon mandat.

L'année à venir s'annonce tout aussi passionnante et pleine de défis alors que nous célébrerons le 150^e anniversaire du Canada ainsi que le 35^e anniversaire de l'adoption de la Charte des droits et libertés et de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982, où sont enchâssés les droits et

les libertés dont jouissent tous les Canadiens et toutes les Canadiennes, y compris les peuples autochtones. Au moment de nous préparer à souligner ces importants jalons de notre histoire, il est temps pour tous les Canadiens de réfléchir au pays que devrait être le Canada.

J'ai hâte de vivre ces célébrations et de continuer à travailler afin de promouvoir le respect des droits et des libertés de tous les Canadiens.

Grève des juristes de l'État Impasse dans les négociations : Le Barreau du Québec est inquiet

Le Barreau du Québec s'inquiète des effets négatifs sur l'administration de la justice causés par l'arrêt des négociations entre les avocats et les notaires de l'État et le gouvernement. « Cette impasse repousse à nouveau l'espoir d'une issue rapide au conflit de travail », déplore la bâtonnière du Québec, Me Claudia P. Prémont, Ad. E. « Nous exhortons les parties, une fois de plus, à reprendre les négociations et à recourir aux outils qui sont à leur disposition pour mettre fin de la meilleure façon possible à ce conflit qui nuit à l'administration de la justice », insiste la bâtonnière Prémont.

« Les services essentiels assurent le traitement des affaires jugées urgentes, mais toutes les remises accordées dans les autres dossiers depuis maintenant près de trois mois créeront un solide engorgement dont les citoyens continueront de subir les impacts au-delà du conflit de travail. Cette situation se dessine déjà, notamment, dans les tribunaux administratifs », souligne la bâtonnière du Québec.

« La bonne marche de la justice et des affaires de l'État passe aussi par la révision rigoureuse et diligente des contrats et la rédaction des textes législatifs. À quelques semaines de la rentrée parlementaire, l'absence des juristes de l'État compromet sans conteste les activités législatives de l'État, les services aux citoyens et la protection du public. Le règlement de ce conflit est une question d'intérêt public. Les parties doivent le réaliser et tout mettre en œuvre pour s'entendre », ajoute la bâtonnière Prémont.

McCarthy Tétrault nomme Karl Tabbakh associé directeur régional pour le Québec

« Karl est un avocat et un leader exceptionnel, qui a su tisser des liens profonds avec la communauté d'affaires du Québec et dans le marché international, affirme Dave Leonard, chef de la direction de McCarthy Tétrault. Grâce à son sens aigu des affaires, à sa vaste expérience mondiale et à sa remarquable facilité à nouer des relations, nos clients du Québec et d'ailleurs dans le monde seront assurés de continuer de bénéficier d'un service et de conseils de premier ordre. »

À titre d'avocat en droit des sociétés et de conseiller stratégique qui se consacre au capital d'investissement, aux fusions et acquisitions, aux valeurs mobilières et aux marchés financiers, Karl a dirigé les négociations et la structuration de certaines des transactions les plus en vue et les plus importantes stratégiquement au Canada, au Moyen-Orient et dans le reste du monde. Karl a fait ses débuts chez McCarthy Tétrault en 1995 comme étudiant. Il a ensuite été nommé associé et a travaillé aux bureaux de Montréal, de Toronto et de Londres. Ce riche parcours au sein de McCarthy Tétrault lui a permis d'approfondir sa connaissance du cabinet. Karl a ensuite enrichi sa vaste expérience internationale en devenant associé dans le plus grand cabinet d'avocats du monde, auquel il se joint en 2008 pour démarrer le bureau d'Abu Dhabi et diriger le groupe du droit des affaires. En 2012, Karl a cofondé une société à capital de risque et de capital d'investissement privé à Dubaï, aux Émirats arabes unis. En 2016, il est revenu chez McCarthy Tétrault comme associé du groupe du droit des affaires aux bureaux de Montréal et de Londres.



Karl Tabbakh

« C'est un honneur et un privilège de me voir confier la direction du cabinet au Québec, rapporte Karl Tabbakh. Je suis reconnaissant de la confiance de mes associés, ainsi que de l'occasion qui m'est donnée de continuer d'approfondir les relations avec nos clients et le travail exceptionnel que Kim Thomassin a réalisé pour assurer des résultats toujours supérieurs et une meilleure expérience pour nos clients. Le marché des services juridiques a beaucoup évolué depuis mes débuts au cabinet, mais la capacité de McCarthy Tétrault à innover et à favoriser le changement nous a permis de demeurer à l'avant-plan de la profession, tant dans le marché québécois que dans le reste du pays. Ce sera un immense plaisir pour moi de collaborer avec tous les membres de notre équipe pour continuer d'offrir à nos clients des solutions juridiques et des conseils d'affaires du plus haut calibre. »

Nouveau Code de procédure civile du Québec : Un an après

Par David-Emmanuel Roberge de McCarthy Tétrault à Montréal

Le 1er janvier 2016, la Loi instituant le nouveau Code de procédure civile entré en vigueur au Québec. Visant à rendre la justice plus accessible, l'actuel CPC simplifie la procédure à certains égards et accorde aux tribunaux des pouvoirs accrus de gestion, dans l'esprit du principe de proportionnalité.

Un an après l'entrée en vigueur du CPC, quels enseignements les tribunaux en ont-ils tirés? Sans prétendre à l'exhaustivité, voici quelques décisions choisies sur des thèmes variés.

Gestion d'instance

Face à une demande introductive d'instance, les parties se doivent de convenir d'un protocole de l'instance (art. 148 CPC). Ce protocole est présumé accepté sauf si, dans les 20 jours de son dépôt, les parties sont convoquées à une conférence de gestion (art. 150 CPC).

En matière civile, si une partie souhaite une prolongation du délai de rigueur de 6 mois afin d'inscrire sa cause pour procès, elle doit faire parvenir un avis de gestion ou procéder par demande formelle à ce sujet^[1]. En effet, la simple production d'un protocole de l'instance où les parties auront convenu de modifier la date de l'inscription au mérite n'aura pas force de loi, sans l'accord du tribunal.

Afin d'obtenir une prolongation du délai de 6 mois, la demande doit être motivée et la complexité n'est plus suffisante : il faut un degré élevé de complexité ou des circonstances spéciales (art. 173, al. 2 CPC).

À tout moment de l'instance, les tribunaux disposent de mesures de gestion afin d'assurer une saine progression du dossier, en simplifiant ou en accélérant la procédure (art. 158(1) CPC).

Par exemple, dans le cadre d'une poursuite pour travaux allégués fautifs, la défense écrite est décrite comme une excep-

tion qui ne sera permise que si l'affaire présente un degré élevé de complexité ou des circonstances spéciales, précisant que ces circonstances doivent s'analyser de façon restrictive^[2].



David-Emmanuel Roberge

La gestion d'instance doit se faire dans le respect du principe de proportionnalité, qui s'impose aux parties lesquelles sont aussi sujettes à une obligation de coopération (art. 20 CPC).

Cette obligation de coopération aura des conséquences au niveau de la communication de la preuve. Ainsi, les « parties de cachette » quant aux éléments pertinents du litige sont à proscrire^[3]. Cela dit, le tribunal pourra permettre le caviardage d'éléments non pertinents dans des documents confidentiels^[4]. Il a aussi été reconnu que le principe de coopération devait céder le pas au privilège relatif au litige^[5].

Preuve, interrogatoires et expertise

Les tribunaux se sont empressés de rappeler aux parties que les principes de l'actuel CPC commandent une divulgation mutuelle de tous les éléments pertinents au débat judiciaire.

Puisque les interrogatoires au préalable sont désormais limités tant au niveau de leur durée que de leur tenue (art. 229 CPC), la Cour supérieure remarque qu'une divulgation plus importante est de mise au moyen de demandes de précisions ou de production de documents^[6].

Dans le contexte de moyens préliminaires, interprétant l'article 169, al. 2 CPC, la Cour supérieure a ainsi conclu que la communication d'un document n'est plus tributaire de l'intention d'une partie de le produire, mais répond désormais seulement à l'exigence de sa pertinence quant au débat engagé^[7].

Au niveau des interrogatoires, la disparition au sein du CPC de la distinction entre l'interrogatoire au préalable avant et après défense, mène la Cour supérieure à conclure que la communication des moyens de défense n'est plus une condition sine qua non à la tenue d'un interrogatoire du défendeur par la partie demanderesse^[8]. Cependant, la saine gestion de l'instance et le principe de proportionnalité peuvent permettre qu'un tel interrogatoire ait lieu après défense.

Bien que la nouvelle règle prévoit que les objections basées sur la pertinence doivent être référées au mérite et n'empêchent pas le témoin de répondre (art. 228 CPC), une question impertinente au point d'en devenir abusive ne devrait pas être permise dans le cadre d'un interrogatoire au préalable^[9].

La notion d'« intérêt légitime important », qui justifierait un témoin de s'abstenir de répondre, est interprétée restrictivement, l'exemple classique en ayant été donné étant le secret commercial. Dans une affaire, la Cour supérieure a toutefois jugé que quoique le respect d'une entente de confidentialité exigée par un organisme soulève un « intérêt légitime important », ce motif devait s'incliner devant le droit à une défense pleine et entière, tout en ordonnant certaines mesures de protection quant aux informations à être communiquées^[10].

Sous l'actuel CPC, le principe de proportionnalité n'est plus limité aux actes de procédures mais inclut aussi les moyens de preuve choisis (art. 18 CPC). Cela peut notamment permettre au tribunal d'imposer une expertise commune à certaines conditions (art. 158(2) CPC).

Les tribunaux ne semblent pas avoir beaucoup exercé ce pouvoir, mais dans un dossier de préjudice corporel, la Cour du Québec a ordonné une expertise commune pour évaluer les dommages, malgré que la défense avait déjà retenu les services d'un expert à ce sujet, les frais d'une telle expertise devant être partagés également entre la demande et la défense^[11].

Bien que l'expert est tenu « sur demande » d'informer le tribunal et les parties du déroulement de ses travaux et de ses instructions (art. 235 CPC), cela ne donne toutefois pas ouverture à un interrogatoire hors Cour de l'expert^[12].

Les tribunaux appliquent généralement le principe de prudence qui prévalait sous l'ancien CPC quant au rejet

d'un rapport d'expertise à un stade préliminaire^[13].

Appel

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les dispositions de l'actuel CPC en matière d'appel ont aussi donné lieu à quelques décisions d'intérêt.

Interprétant l'article 360 CPC, la Cour d'appel confirme que le point de départ du délai d'appel d'un jugement autre que celui rendu à l'audience correspond à la date que porte l'avis de jugement^[14]. Ceci permet d'éviter les ambiguïtés factuelles entourant l'identification de la date réelle de connaissance de l'avis de jugement, ou de son envoi. Dans le cas d'un jugement rendu à l'audience, le point de départ du délai d'appel est la date même du jugement.

Alors que l'ancien CPC opposait les notions de « jugement final » et de « jugement interlocutoire », le législa-

Me Sylvain Dufresne se joint à l'équipe de Joli-Cœur Lacasse Avocats



Me Éric Beauchesne, président de Joli-Cœur Lacasse Avocats, est fier d'annoncer l'arrivée de Me Sylvain Dufresne au sein de l'équipe d'avocats du bureau de Montréal.

Diplômé en droit de l'Université du Québec à Montréal en 1985 et admis au Barreau du Québec en 1986, Me Sylvain Dufresne s'est joint à notre bureau de Montréal en 2016.

Me Dufresne est avocat et médiateur commercial et œuvre depuis plus de 30 ans en litige civil et commercial. Il agit principalement dans le domaine du droit bancaire, de la faillite, de l'insolvabilité et recouvrement de créances et de réalisation de sûretés pour sa clientèle constituée d'institutions financières, de syndicats de faillite, d'entreprises de construction et de propriétaires immobiliers. Il est également médiateur accrédité par le Barreau du Québec et peut agir à ce titre pour la résolution de conflit en matière civile et commerciale.

Son expertise s'ajoute à l'offre globale de services juridiques efficaces et personnalisés du cabinet Joli-Cœur Lacasse Avocats, lequel compte près d'une centaine d'avocats à Québec, Trois-Rivières et Montréal.

teur réfère dorénavant aux jugements « qui mettent fin à une instance » (art. 30 CPC) et aux jugements « rendu[s] en cours d'instance » (art. 31 CPC).

Le jugement qui met fin à l'instance entre les parties est celui qui dessaisit le tribunal de la cause d'action. Par exemple, en matière d'assurance, le jugement obligeant l'assureur à défendre, dans le cadre d'une requête indépendante de tout autre recours judiciaire, est considéré comme un jugement mettant fin à l'instance, bien que la question des dommages demeure à déterminer^[15].

En principe, les mesures de gestion ne sont pas appelables, sauf sur permission si la mesure paraît déraisonnable au regard des principes directeurs de la procédure (art. 32 CPC).

En cas de scission d'instance, contrairement à ce que prévoyait l'ancien CPC, le premier jugement qui décide du fond de cette instance est sujet à un appel immédiat, avec la permission d'un juge d'appel conformément à l'article 31 CPC^[16].

En matière d'action collective, depuis l'adoption de l'actuel CPC, le jugement autorisant l'exercice d'une action collective peut faire l'objet d'un appel sur permission d'un juge de la Cour d'appel, alors que le jugement refusant l'exercice de l'action collective demeure sujet à un appel de plein droit (art. 578 CPC).

Interprétant cet article, la Cour d'appel a décidé d'un test particulier pour en appeler des jugements ayant autorisé l'exercice d'une action collective^[17]. Ainsi, un tel jugement sera appellable sur permission lorsqu'il paraîtra comporter à sa face même une erreur déterminante concernant l'interprétation des conditions d'exercice de l'action collective ou l'appréciation des faits relatifs à ces conditions, ou encore en cas flagrant d'incompétence de la Cour supérieure.

Conclusion

Un an après l'entrée en vigueur du CPC, les tribunaux ont déjà donné le ton pour que la recherche d'efficacité judiciaire souhaitée par le législateur prenne forme.

Plusieurs enjeux demeurent cependant à explorer et les parties, leurs procureurs et les tribunaux devront contribuer, chacun à leur façon, à préserver cet équilibre délicat entre l'objectif d'une justice plus accessible et la possibilité pour les justiciables de faire valoir leurs droits.

- [1] Rouleau c. Péloquin, 2016 QCCS 1192.
- [2] Charrette c. Val-Mar Eau de gamme inc., 2016 QCCQ 9470.
- [3] Environnement PH inc c. Services Enviro-Mart inc, 2016 QCCS 6064.
- [4] Fortin c. Banque de Nouvelle-Écosse, 2016 QCCS 3773.
- [5] Aviva, cie d'assurances du Canada c. Sherbrooke (Ville de), 2016 QCCQ 6901.
- [6] Envac Systèmes Canada inc c. Montréal (Ville de), 2016 QCCS 1931.
- [7] Ibid.
- [8] Lalande c. Compagnie d'arrimage de Québec Ltée, 2016 QCCS 4336.
- [9] Distributions d'acier de Montréal c. Tubes Olympia Ltée, 2016 QCCS 1635.
- [10] Siciliano c. Éditions La Presse Ltée, 2016 QCCQ 3702.
- [11] Parent c. Richer, 2016 QCCQ 2468.
- [12] Couture c. Groupe Qualinet inc., 2016 QCCQ 1574.
- [13] Bernatchez c. Blanchet Allard, 2016 QCCS 3199; contra : Du Sablon c. Groupe Ledor inc., 2016 QCCS 5469.
- [14] Martineau c. Ouellet, 2016 QCCA 142.
- [15] Intact, cie d'assurance c. Lamontagne, 2016 QCCA 1628.
- [16] Droit de la famille – 161983, 2016 QCCA 1314.
- [17] Centrale des syndicats du Québec c. Allen, 2016 QCCA 1878.

Le Conseil du Barreau de Montréal 2016-2017

LE CONSEIL

Les membres du Conseil assurent la représentation des diverses tendances que l'on retrouve au sein de la profession juridique (pratique privée, juristes de l'État, conseillers juridiques d'entreprises, etc.). Ils sont également les yeux et les oreilles du bâtonnier à travers la sphère juridique et la communauté dans son ensemble.

Le Conseil du Barreau de Montréal 2016-2017 se compose des membres suivants :



De gauche à droite :

Me Michael N. Bergman, trésorier, Me Caroline Larouche, secrétaire, Me Michel P. Synnott, conseiller, Me Alexandra Popa, conseillère, Me Alexandre Forest, conseiller, Me Doris Larrivée, directrice générale, Me Sonia Lebel, conseillère, monsieur le bâtonnier Simon Tremblay, Me Robin Schiller, conseillère, Me Ashley Kandestin, conseillère représentant le Jeune Barreau de Montréal, Me Walid Hijazi, conseiller, Me Brian R. Mitchell, premier conseiller, Me Marie-France Veilleux, conseillère et Me Philippe Décary, conseiller.

2017 : Zone de turbulence ou long fleuve tranquille sur le marché juridique québécois?

Par Me Dominique Tardif
Vice-présidente, ZSA Recrutement Juridique

La réponse ? Toujours difficile à prédire, même si le niveau d'activités demeure très élevé dans le marché (et chez ZSA par ricochet!).

Évidemment, la demande pour des candidats qualifiés varie et est impactée par les cycles économiques : nous n'avons qu'à nous rappeler l'année 2008 et les licenciements assez nombreux qui ont suivi dans plusieurs cabinets pour nous en convaincre. Cela dit, et outre les soubresauts du marché, ce qui, je le constate, semble beaucoup varier d'une année à une autre a souvent trait aux secteurs de spécialisation pour lesquels nous recrutons, ainsi qu'au niveau de séniorité de ceux-ci. Alors qu'une année sera marquée par l'ouverture de plusieurs postes très seniors dans les départements des affaires juridiques, l'année suivante pourra quant à elle faire vivre une réelle disette aux aspirants à de tels postes – à leur grand désarroi, il va sans dire. De la même façon, certaines années connaissent plus que d'autres le jeu de la chaise musicale chez les associés, un peu comme si le niveau de mécontentement se propageait sans prévenir, comme une traînée de poudre, et les faisaient passer d'un cabinet à un autre dans une plus grande proportion.

Quant aux cabinets, les prévisions de marché sont probablement celles qui sont les plus difficiles à faire : contrairement aux entreprises, les cabinets d'avocats fonctionnent encore très souvent avec une approche de type 'just

in time'. Plutôt que d'appliquer le plan stratégique (qui n'existe pas toujours!), certains réagissent dans l'urgence à un départ soudain, à l'arrivée d'un important dossier, à la perte d'un important client ou à l'opportunité que représente, malgré l'absence de besoin réel, l'embauche d'un associé qui est ouvert à « passer à l'ouest ». Si une telle façon d'opérer a certes le mérite d'être bénéfique pour des entreprises comme la nôtre, entraînant quasi-inévitablement avec elle un roulement plus élevé que nécessaire, il n'en demeure pas moins qu'il ne s'agit que l'approche essai-erreur comporte son lot de surprises.



Me Dominique Tardif, Vice-présidente
ZSA Recrutement Juridique

**Malgré tout, y a-t-il des tendances ?
Assurément quelques-unes, oui.**

D'abord, celle de la croissance des départements juridiques internes, qui ne se dément pas d'année en année. Non seulement les entreprises souhaitent-elles mieux gérer leurs coûts et développer une expertise à l'interne, mais les

avocats semblent-ils avoir un intérêt beaucoup plus grand qu'auparavant à se rapprocher du monde des affaires et à faire partie de décisions dont ils verront les impacts de près et à long terme. En cabinet, la situation est évidemment différente: on parle ici de consolidation bien davantage que d'expansion. La taille des cabinets est sensiblement la même sinon un peu moindre ces dernières années, souvent au profit de l'adoption d'une structure « nationale » mieux intégrée permettant d'utiliser les effectifs disponibles d'un bout à l'autre du pays : une stratégie qui, si appliquée méthodiquement, permet de ne pas toujours remplacer ceux qui quittent, de réaliser des économies substantielles et de faire augmenter le sacro-saint profit per partner.

Egalement, celle de la spécialisation. Une spécialisation qui, d'ailleurs, s'étend maintenant de plus en plus aux départements juridiques internes. Jusqu'à récemment, les généralistes ayant des réflexes variés dans diverses sphères du droit étaient, à quelques exceptions près, les plus recherchés pour les postes en entreprise. L'entreprise, qui ne disposait souvent que d'un ou deux avocats internes, recherchait celui qui, comme un bon médecin généraliste, savait poser le bon diagnostic, quitte à ensuite référer au spécialiste. En contrepartie, les cabinets prêchaient la spécialisation et étaient ainsi en mesure d'offrir une plus-value vis-à-vis des services déjà rendus par les avocats internes. Les uns complétaient les autres, en quelque sorte. Or, depuis deux ou trois ans, je constate que ces mêmes généralistes ont parfois plus de difficulté qu'avant à trouver chaussure à leur pied, et ce, malgré une feuille de route impressionnante. En effet, le chef des affaires juridiques, plus qu'avant, se doit d'avoir soit une spécialisation dans un domaine spécifique du droit, soit une expérience préalable approfondie dans un secteur d'industrie donné, qu'il s'agisse de l'industrie des services professionnels, du monde bancaire ou encore du milieu l'assurance, pour ne nommer que quelques exemples récents sur lesquels nous avons travaillé.

Une plus triste tendance, maintenant : celle de la situation des jeunes diplômés, qui semble se détériorer. Non seulement plus de gens accèdent aujourd'hui à la profession, grossissant ainsi les rangs des quelque 25 000 avocats qui la composent déjà, mais les avocats travaillent-ils aujourd'hui plus longtemps qu'avant, repoussant d'autant l'heure de la retraite. Conséquence : les barrières à l'entrée sont plus importantes comme le nombre de postes disponibles, lui, ne croît pas d'autant. La situation se résume ainsi à sa plus simple expression économique: la demande dépasse trop souvent l'offre et le prix (ici le salaire) en souffre conséquemment. La solution? Se démarquer, se

doter d'une formation additionnelle, prendre charge de son réseau de contacts sans attendre et...être patient!

Enfin, on peut aussi parler de tendance en parlant de la régionalisation du marché québécois. Avec un bassin fertile de PME et un nombre un peu moins élevé de sièges sociaux de grandes entreprises situés au Québec, la pression sur les taux est bien réelle pour les praticiens de pratique privée, qui doivent s'adapter à la réalité des entreprises d'ici. Les cabinets locaux et de moyenne taille, qui desservaient traditionnellement cette clientèle de PME, voient ainsi la compétition s'intensifier, de plus gros joueurs cherchant dorénavant à obtenir eux aussi des parts de ce marché. Malgré cela, plusieurs cabinets locaux voient dans la situation une opportunité de croissance, profitant de l'oreille nouvellement plus attentive de grandes entreprises travaillant jusqu'ici presque exclusivement avec de plus grands cabinets et cherchant à diminuer leurs coûts externes. Le grand joue dans la cour du plus petit, et vice versa!

Quant à la situation des femmes, sur laquelle j'aurais bien des choses à dire, l'espace manque : cela devra donc faire l'objet d'un autre billet!

Bon début 2017!

Édition 2016 de l'Opération Père Noël chez Lavery : un franc succès!

Jonathan Lacoste-Jobin La participation des membres de l'équipe Lavery à l'édition 2016 de l'Opération Père Noël aura permis d'offrir un cadeau à quelque 228 enfants provenant de familles moins bien nanties.



Présidée à Montréal par Jonathan Lacoste-Jobin, associé au sein du groupe Litige, cette activité annuelle confirme la force de l'engagement communautaire chez Lavery et la qualité de son rôle de citoyen corporatif.

Créé en 1995, Opération Père Noël est un organisme à but non lucratif qui permet à des enfants défavorisés de recevoir des cadeaux durant la période des fêtes. Opération Père Noël reconnaît d'ailleurs la présence soutenue de Lavery dans la communauté, le cabinet étant reconnu comme un « collaborateur corporatif » de cet organisme.



Connaissez-vous les leaders en juricomptabilité?

Ne faites pas courir de risques à vos clients. Faites appel à l'un des plus grands services de juricomptabilité au Québec.

Grâce à ses professionnels chevronnés, EY peut vous aider à mener rapidement et efficacement des enquêtes et des évaluations de préjudices économiques, à réunir et à analyser des preuves électroniques, ou à effectuer toute autre mission complexe de juricomptabilité.

Pour en savoir plus, communiquez avec nos leaders ou visitez-nous à ey.com/ca/fr.

André Lepage, FCPA, FCA,
CA•EJC, CFF, CFE
Premier vice-président,
Leader du Québec
andre.lepage@ca.ey.com
514 879 3535

Denis Chalifour, CPA,
CA•EJC, CFE
Associé délégué
denis.chalifour@ca.ey.com
514 874 4627



Travailler ensemble
pour un monde meilleur



Solutions d'assurances et de placements pour les **juristes**, leurs **familles** et les **employés**.
Voilà notre unique raison d'être!

Vous êtes notre seul centre d'intérêt, vous offrant l'accès à des services financiers conçus exclusivement pour la communauté juridique. Comme organisation à but non lucratif, notre succès se mesure par la satisfaction de nos clients, plutôt que les dollars.

Laissez-nous vous aider à :

- ☑ Affronter les aléas de la vie.
- ☑ Solidifier et protéger vos acquis.
- ☑ Examiner vos besoins d'assurance.



AABC
SERVICES D'ASSURANCES

Trouvez votre conseiller autorisé indépendant à
www.assurancebarreau.com